

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JANVIER 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 8
	Absents	: 5
	Pouvoir	: 1

**Secrétaire de séance :** Fabrice Ordronneau

---

**2025-01-4 : Adhésion C.A.U.E**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

## → La Fédération nationale

La Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association loi 1901 créée le 9 mai 1980. Elle regroupe les CAUE représentés par leurs présidents.

La Fédération est un lieu d'échanges de valorisation des expériences départementales et de mutualisation pour les CAUE. Elle organise pour le réseau et ses partenaires des rencontres, des congrès, des colloques.

La Conférence Technique Permanente, composée de directeurs élus par régions, est une force de proposition et un outil de gestion des actions communes à l'ensemble des CAUE.

Les commissions et groupes de travail, associant élus et techniciens, approfondissent la réflexion sur les grands thèmes du cadre de vie.

**Madame le Maire,**

**Le C.A.U.E. de la Vendée vous remercie de la confiance que vous lui accordez depuis de nombreuses années.**

**Votre adhésion en tant que membre de l'association est pour nous un témoignage de nos excellents rapports.**

**Par décision de l'assemblée générale, le montant est fixé pour l'année 2025 à :**

<b>COMMUNES :</b>	
Moins de 1500 habitants	60.00 Euros
De 1500 à 5000 habitants	150.00 Euros
De 5000 à +10000 habitants	200.00 euros
Plus de 10000 habitants	300.00 Euros
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	<b>300.00 Euros</b>
<b>CHAMBRE CONSULAIRE</b>	<b>200.00 Euros</b>
<b>ORGANISMES DIVERS/ ASSOCIATIONS</b>	<b>50.00 Euros</b>
<b>ADHESION INDIVIDUELLE</b>	<b>10.00 Euros</b>

**En souhaitant vivement que nos services vous donnent entière satisfaction et restant à votre disposition,**

**Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.**

**Madame RAMBAUD-BOSSARD,  
Présidente du C.A.U.E. de la Vendée.**



*Pour information l'adhésion était de 40 euros l'année dernière.*

**Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de renouveler notre adhésion à la C.A.U.E pour 2025 à hauteur de 60 euros telle que présentée ci-dessus.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à l'unanimité**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La Jurisdiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Fait et délibéré les jour et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

**En mairie le 29 janvier 2025**

**Le Maire,**

**Charlotte VIGNEUX**

